

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 28 MAI 2019 A 20H00**

**L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à vingt heures,**

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : 23/05/2019

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland - GUENERY Sandrine – BELLEY Fabien – LANDAIS Linda - LAUNAY André – TOURATIER Tony

Excusés : M BORDEAU Dominique

Absente : Mme DURAND Katia

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Linda

**1. Procès-verbal de la séance du 26 03 2019 et du 09 04 2019**

Les procès-verbaux des séances du 26/03/2019 et 09/04/2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

**2. Proposition de Vente du local communal près de la salle des fêtes – Délibération n°27-2019**

M. le Maire fait part au conseil municipal, que suite à différents échanges avec M.BEAUJEAN Rémy, ce dernier serait intéressé pour acquérir le local à usage professionnel d'une pièce de 15m<sup>2</sup>, situé près de la salle communale, route de Marigné-Peuton, qu'il loue depuis 2002.

Le montant de la location annuel s'élève à 503.28 € (pour l'année 2018).

M. BEAUJEAN et Mme SABIN proposent d'acquérir ce local, ainsi que l'autre partie servant d'abri bus, ainsi que le terrain situé dans la cour de la salle communale, dans le prolongement du local actuellement loué.

Ils proposent l'acquisition des biens pour la somme de 3 000.00 €, et s'engagent à monter un bâtiment dont la toiture sera dans le prolongement du local actuel. Ils prendront à leur charge les frais de géomètres, de notaire et de maître d'œuvre.

M.BEAUJEAN laisserait à la disposition de la commune l'abri bus le temps qu'une solution alternative soit trouvée.

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente du local, de l'abribus et du terrain à M.BEAUJEAN pour un montant de 3 000€.

Charge le Maire de contacter le notaire et de signer l'acte de vente.

Une mention devra être intégrée dans le contrat de vente concernant la mise à disposition de l'abri bus le temps de trouver une solution alternative.

**3. Proposition acquisition chemins de Huloup et Malaunay**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a été contacté par une étude notariale concernant la vente du chemin de Malaunay. Ce chemin faisait partie de plusieurs autres chemins que des propriétaires souhaitaient céder à la commune à la fin des années 70. Or la cession du Chemin de Malaunay n'a jamais eu lieu, la propriétaire Mme de Mirandol n'ayant pas donné suite.

Aujourd'hui, des terres agricoles, accessibles par ce chemin sont en vente. Le futur acquéreur ne souhaite pas l'acquérir, car il donne également accès à une habitation.

L'étude notariale sollicite donc la commune pour connaître sa position quant à une possible acquisition de ce chemin.

**Décision :**

Le conseil municipal, ne donne pas suite à la proposition d'acquisition du chemin.

Dans le même temps, la commune est propriétaire du Chemin de la Monitaie, qu'elle entretient. Ce chemin mène à l'exploitation de M.DEMAS. Par ailleurs M.DEMAS est, lui, propriétaire du Chemin de Huloup, menant à une propriété privée. M.DEMAS propose d'échanger ce chemin menant à Huloup avec celui de la commune menant à son exploitation agricole.

Pour rappel, en 2017, la commune avait proposé à certains propriétaires l'acquisition de chemins menant à leur domicile ou exploitation. Le chemin de la Monitaie en faisait partie et M.DEMAS avait refusé.

Rappel des propositions :

Frais	Chemin rural n°2	La Monitaie
Bornage par Harry LANGEVIN	690.00 €	0
Enduit Monocouche ELB	0	468.00 €
Commissaire enquêteur		582.60 €
Terrain 500€/hectare	17,50 ares (1750 m²)x 0.05€ = 87.50€	18 ares (1800 m²) x 0.05 € = 90 €
Frais de notaire	200 €	200 €
Total	1277.50 €	1058.00 €

**Décision :**

Le sujet est reporté à une réunion ultérieure. M.DEMAS sera invité pour échanger sur ce sujet.

**4. Devis panneaux de signalisation – Additif et Modification création voies délibération n°28-2019 (réf délibération n°37-2018)**

M. le Maire présente des devis pour des panneaux de signalisation suite au renommage des lieux dits dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Or suite au renumérotage, il faudra refaire le devis. Sujet reporté à une autre séance.

Il y a lieu, également, de revoir la délibération n°37-2018 concernant le changement de numérotation et de noms des voies.

Après contact avec le service du cadastre, il convient de renuméroter certains lieux dits sur les voies suivantes :

Chemin de Vaucouiller	
L'Isambardière de Peuton	98 L'Isambardière de Peuton
Route de Buhonais	
Route de la Marche	
Route de la Tramière	
Route des Madeleines	

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la numérotation des lieux dits comme proposé par le Maire.

**5. Travaux extension et rénovation de la salle communale : avenants et avancement des travaux – Fixation tarif de location de la salle – Délibération n°29-2019**

Le 18 octobre 2018, le lot n°5 Menuiserie intérieur et parquet a été attribué à la SARL MONNIER pour un montant de 15 122.20 € HT (délibération n°35-2018).

Il est proposé de remplacer un vantail

M. le Maire présente donc un avenant de la Sarl MONNIER :

Elément	TVA	Quantité	Prix U	Total HT
Remplacement d'un vantail, de bloc porte, prépeint isoplane par un vantail type modèle Beaux Arts de chez KEYOR en prépeint également	20 %	8	53.49	427.92 €
Montant HT			<b>427.92 €</b>	
TVA	85.58€			
Montant TTC			<b>513.50 €</b>	

Le nouveau montant du marché public s'élèverait donc à :

Montant HT : 15 550.12 €

Taux de la TVA : 20 %

Montant TTC : 18 660.14 €

**Décision :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne retient pas les portes proposées dans le cadre d'un avenant.

Fabien BELLEY a chiffré du matériel de cuisine

Evier plaque chauffante 2 tables à roulettes une armoire froide et une armoire pour rangement vaisselle

Il étudie l'installation du vidéo projecteur et de hauts parleurs.

Etude de clés avec pass.

**Tarifs location :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, établi le tarif de location de la salle communale comme suit, dès sa mise à disposition au public, en fin d'année 2019.

Type de location	COMMUNE 2019	ASSOCIATION COMMUNALE (siège social à la mairie)	HORS COMMUNE 2019	ASSOCIATION HORS COMMUNE
Journée	108 €	Gratuit	170€	Réunion : 30 €
Tarifs week-end ou 2 jours consécutifs	168 €	Gratuit	264 €	Pas de location
Réveillon St Sylvestre	228 €	Pas de location	264 €	Pas de location
Réunion	30 €	Gratuit	30 €	

Chauffage du 15 octobre au 15 mai	20 €	Gratuit	20 €	-----
Matériel vidéo	30 €		30 €	
Location de vaisselle	20 €	Gratuit	20 €	

Caution : **1 000 €**

Tarif vaisselle cassée ou perdue : (Assiettes, couverts, tasse, verres,...) **4 € pièce**, les autres ustensiles seront facturés au prix de remplacement.

Arrhes : 50 % de la location à la réservation

Tarif heures de ménage : **20 € de l'heure** (si la salle est rendue non nettoyée)

Forfait ménage: **50 €** (pour ceux qui ne peuvent le faire)

Annulation : dans les 30 jours précédents la date effective de la location, les arrhes seront retenues en totalité, sauf en cas de force majeure (décès...). Les locataires devront confirmer leur annulation par courrier recommandé adressé à la mairie. Ils devront également joindre un RIB pour le remboursement.

## 6. Proposition d'acquisition de la machine à pain

M.TROTTIER Christopher, boulanger à Astillé et propriétaire de la machine à pain installée dans le bourg, a fait part de sa cessation d'activité en octobre prochain. N'ayant pas de repreneur, il propose de vendre la machine à pain à la commune.

Le boulanger M.PRODHOMME de Quelaines St Gault pourrait être intéressé. Une réunion aura lieu semaine prochaine pour étudier si un achat par la commune est envisageable, et ensuite location à un boulanger.

Voir si la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier peut intervenir dans le cadre d'une aide si un achat de la machine à pain est décidé.

### Décision :

Le sujet sera étudié lors de la prochaine réunion.

## 7. Questions diverses

Séance levée à 22H20

S.POINTEAU

R.MEIGNAN

S.GUENERY

F.BELLEY

L.LANDAIS

A.LAUNAY

T. TOURATIER